

LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

QU'EST-CE QU'UNE MESURE COMPENSATOIRE ?

Cette mesure a pour objectif d'assurer l'équilibre environnemental du projet et l'absence de perte globale de biodiversité. Elle doit être proportionnée aux impacts identifiés. Ce sont les bureaux d'études techniques qui préconisent les mesures compensatoires sur chaque projet éolien, suite aux états initiaux.

LA CONCEPTION D'UN PROJET DOIT S'ATTACHER À



Quelques exemples :

Avant



Après



Réalisation d'un aménagement paysager



Restauration d'une zone humide

QU'EST-CE QU'UNE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ?

Cette mesure a pour objet d'améliorer les connaissances des habitats et des espèces, d'apporter un soutien financier à des actions déjà identifiées dans le cadre de plans/programmes spécifiques favorables à la biodiversité ou encore de sensibiliser le public à la protection de l'environnement. Les mesures d'accompagnement sont envisagées et décidées de manière concertée avec les habitants et les élus des communes concernées.

Quelques exemples :



Réalisation d'un chantier pédagogique et de sentiers de randonnée



Développement du tourisme autour du parc éolien